



Espace socioculturel

Mesures sanitaires COVID 19

Afin de lutter contre la propagation du virus COVID 19 : les utilisateurs des salles de l'espace socioculturel sont invités à respecter les règles suivantes :

Désignation d'un responsable COVID :

Chaque groupe utilisant la salle socioculturelle désignera un responsable « COVID » chargé d'informer les participants et faire respecter les règles sanitaires.

Cette personne devra établir une liste de présence à chaque utilisation de la salle, cette liste devra être conservée et pourra servir à identifier les personnes exposées en cas de déclaration de contamination d'un participant à l'activité.

La liste devra comporter le nom, prénom, adresse, téléphone et adresse mail de chaque personne présente.

Le nom de ce responsable doit être communiqué par mail à l'adresse mairie-de-clohars-fouesnant@wanadoo.fr avant la première utilisation de la salle.

Protection et désinfection :

Le port du masque est obligatoire dans les locaux.

Le lavage des mains (savon ou gel hydroalcoolique) est obligatoire.

Chaque personne doit disposer de son propre gel hydroalcoolique.

Les locaux devront être aérés régulièrement avant et après utilisation.

Le nettoyage des surfaces de contact doit être effectué impérativement par les utilisateurs après chaque utilisation (tables, chaises, autres meubles, poignées de porte ...) à l'aide de matériel et produit adaptés à la désinfection.

Le nettoyage complet des locaux est effectué une fois par semaine par la commune.